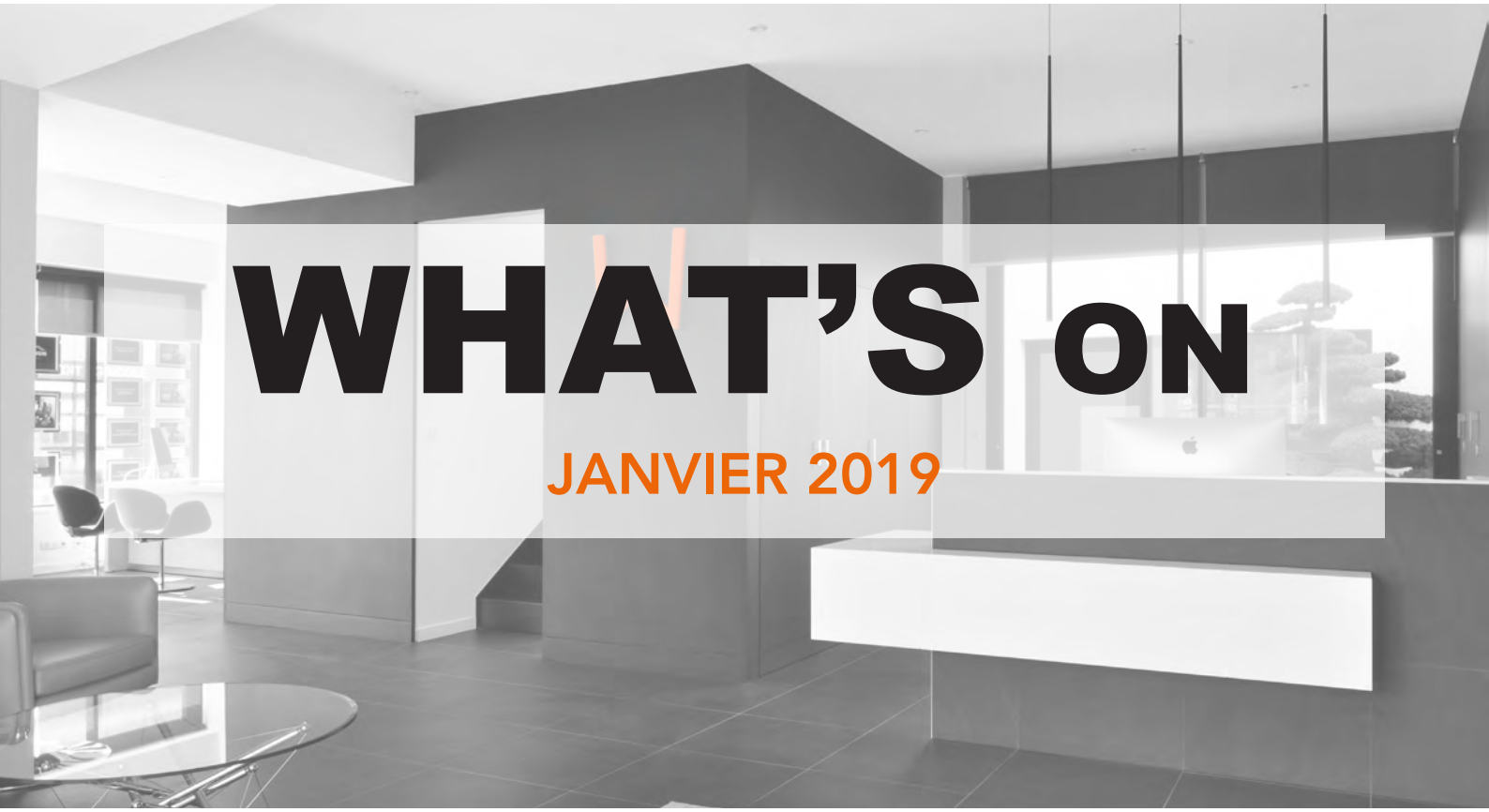

WHAT'S ON

JANVIER 2019

Votre rendez-vous avec
l'actualité économique et financière

WATSON
PATRIMOINE
Créateurs de valeur

Ce document présente quelques-uns des articles publiés par la presse nationale, locale et régionale au sujet de l'actualité économique et financière, en papier ou format numérique.
La revue de presse n'a aucune valeur contractuelle et est remise à titre informatif.

ÉCONOMIE & ACTUALITÉS MONDE

Les Echos.fr

Le 8 janvier 2019
Les Echos.fr
Article internet
Par Yann ROUSSEAU

Carlos Ghosn face aux juges : « On m'accuse à tort »

Apparaissant pour la première fois en audience publique, le PDG de Renault a dénoncé « sa détention injuste » et démenti une à une, ce mardi, toutes les charges avancées contre lui par les procureurs.

Croquis d'audience représentant l'ancien pdg de Nissan lors de l'audience devant le tribunal de Tokyo - JIJI PRESS/JIJI PRESS/AFP

Après avoir pris l'ascenseur, face contre la paroi, encadré par deux policiers qui le tenaient par une corde courant autour de sa taille et de ses menottes, Carlos Ghosn est entré, à 10h30 exactement, ce mardi matin, dans une petite salle, d'à peine une trentaine de places, du tribunal du district de Tokyo pour clamer, pour la première fois, son innocence publiquement.

Amaigri dans son costume sombre, sans cravate, et des pantoufles de plastique aux pieds, le dirigeant de la plus grande alliance automobile au monde, a dû d'abord écouter, depuis son banc, la lecture par le juge Yuichi Tada des nombreuses charges qui lui sont reprochées avant d'enfin pouvoir s'adresser directement à la cour, nier l'ensemble des allégations et contester sa détention qui court depuis son arrestation le 19 novembre dernier. « Je suis accusé à tort et suis détenu injustement », a lancé, en anglais, debout depuis le pupitre installé face au juge, le PDG de Renault, qui était aussi jusqu'en novembre dernier, président de Nissan.

Un texte diffusé à la presse

S'appuyant sur un texte de deux pages et demie, que sa défense avait communiqué un peu plus tôt à la presse, le patron franco-brésilien a démenti, rapidement, un à un, les différents éléments avancés par le parquet au fil de l'instruction. « Contrairement à l'accusation des procureurs, je n'ai jamais reçu de Nissan la moindre compensation qui n'aurait pas été divulguée et je n'ai pas non plus conclu de contrat engageant qui aurait spécifié le paiement d'un montant fixe », a ainsi détaillé Carlos Ghosn, en réponse aux accusations qui constituent sa première mise en examen.

Pour justifier cette première interpellation, le parquet avait assuré que Carlos Ghosn avait, avec la complicité de Greg Kelly , son bras droit chez Nissan, sciemment omis d'intégrer une partie de ses revenus dans le rapport financier que Nissan doit remettre chaque année aux autorités boursières nippones.

Selon l'accusation, Carlos Ghosn, qui n'aurait pas voulu révéler le montant total exact de sa paye pour s'éviter une énième polémique, n'aurait inscrit dans ce document que son salaire annuel mais pas un système de paiement différé de revenus qui serait intervenu après son départ de la direction du constructeur. « Je n'ai jamais eu l'intention de violer la loi », a-t-il encore martelé.

Le « test de la mort »

Pour prouver sa bonne foi, le patron franco-brésilien a fait référence au « test de la mort ». « Si je meurs aujourd'hui, est-ce que mes héritiers pourraient réclamer à Nissan le paiement d'autre chose que mes retraites ? La réponse est sans équivoque : Non ! », a assuré le PDG.

Avec la même fermeté, il a aussi démenti le second volet des accusations du parquet, qui le soupçonne d'avoir abusé de sa position de dirigeant de Nissan pour se sortir d'une mauvaise passe financière en octobre 2008. Carlos Ghosn reconnaît qu'il détenait, à cette époque, à titre personnel, des produits financiers lui permettant d'échanger régulièrement sa paye versée en yens par Nissan en dollars, devise dont il avait plus l'utilité.

« Je suis plutôt un individu ancré dans le dollar car mes enfants vivent aux Etats-Unis et que j'ai des liens forts avec le Liban, dont la devise a un taux de change fixe contre le dollar américain », a-t-il justifié. « Je voulais que mes revenus puissent être prévisibles afin de pouvoir aider ma famille ».

Des positions déficitaires auprès de la banque Shinsei

Pour s'assurer des revenus aux meilleurs taux en dollars, il s'était donc engagé dans des contrats de swap de taux avec la banque nippone Shinsei Bank. Mais ses positions s'étaient retrouvées fortement déficitaires, sur le papier, après la soudaine chute de la devise américaine face au yen japonais. « La banque m'a alors demandé une augmentation immédiate des collatéraux liés à mes

contrats. Mais je ne pouvais pas le faire de moi-même », a-t-il expliqué. Sans ces garanties, la banque nippone aurait fermé ses positions et l'aurait contraint à encaisser une lourde perte estimée par le procureur à 1,85 milliard de yens soit près de 15 millions d'euros.
Pour garder sa position ouverte, Carlos Ghosn explique qu'il a demandé « de manière temporaire » à Nissan de prendre en charge les contrats afin de disposer du collatéral nécessaire. « Et à condition que cela ne coûte rien à l'entreprise », a-t-il insisté. « Tout ça pendant que je réunissais des collatéraux provenant d'autres sources ». Selon sa présentation, ces contrats de swaps furent ensuite retransférés vers ses comptes propres « sans que Nissan n'ait eu à souffrir de la moindre perte ».
L'ensemble de ces explications n'auront pas ému le procureur qui n'a finalement même pas pris la parole après l'intervention de Carlos Ghosn. Ses équipes sont convaincues que ce transfert de contrats a coûté des millions de dollars au constructeur japonais.

Les « services critiques » rendus par un homme d'affaires saoudien
Le parquet accuse l'ancien président de Nissan d'avoir obtenu le collatéral nécessaire au maintien de sa position auprès d'un milliardaire saoudien, nommé Khaled al-Juffali, qu'il aurait plus tard compensé en puisant directement, entre 2009 et 2012, dans la « réserve » de capitaux qu'il contrôlait en tant que PDG de Nissan. L'accusation note que Nissan a ainsi fait quatre virements à cet homme d'affaires dans les années qui ont suivi l'affaire des collatéraux.

Carlos Ghosn a assuré ce mardi matin que les paiements faits, à l'époque, à Khaled al-Juffali étaient légaux et « appropriés ». Ils correspondraient selon lui à des « services critiques » rendus par l'homme d'affaires et son entreprise. Il a brièvement évoqué des activités de lobbying et la gestion d'un différend avec un distributeur de voitures Nissan dans la région du Golfe persique.

Eviter les risques d'évasion, selon le procureur

Si le juge a calmement écouté les arguments de Carlos Ghosn, que la justice nippone a déjà entendus au fil de ses multiples auditions à la prison de Kosuge, il a redit que sa détention, était, aux yeux de la cour, pleinement justifiée car une remise en liberté aurait pu présenter plusieurs risques pour le parquet et le travail d'instruction. Le magistrat Yuichi Tada a ainsi rappelé que Carlos Ghosn aurait pu entrer en contact avec des personnes liées au dossier pour tenter de dissimuler certains éléments. « Le suspect a des bases dans plusieurs pays étrangers et aurait pu vouloir s'échapper », a-t-il encore avancé, avant de pointer « le risque d'une fuite par avion ».

Alors que les deux parties ont maintenu, comme prévu, leurs positions, l'audition a pris fin à 12h15 et Carlos Ghosn, qui avait avant tout à coeur d'enfin proclamer son innocence devant les médias et l'opinion publique internationale, a été reconduit menotté, tenu en corde, vers le fourgon qui devait le conduire, plus tard, vers le centre de détention de Kosuge, où il est enfermé depuis maintenant 51 jours.

Le 28 janvier 2019
L'Express
Article internet
Par LEXPRESS.fr avec AFP

États-Unis: le «shutdown» a coûté 11 milliards de dollars

Trois milliards de dollars ne devraient pas pouvoir être récupérés après le «shutdown» le plus long de l'histoire.

Certaines entreprises «ne récupéreront jamais la perte de revenus», constate le CBO. afp.com/MARK WILSON

C'est plus que ce que réclame Donald Trump pour construire son fameux mur. Le «shutdown», soit la fermeture partielle des services de l'État fédéral, a coûté 11 milliards de dollars à l'économie des Etats-Unis, dont quelque trois milliards ne pourront pas être récupérés, selon les services du budget du Congrès (CBO). Le plus long «shutdown» de l'histoire américaine (plus d'un mois) est né de la volonté du président américain de faire voter par le Congrès un budget de 5,7 milliards de dollars pour la construction d'une barrière à la frontière mexicaine.

«En conséquence de la baisse de l'activité économique, le CBO estime que le produit intérieur brut (PIB) du quatrième trimestre a été amputé de 3 milliards de dollars. Au premier trimestre 2019, le niveau du PIB est inférieur de huit milliards de dollars [...] reflétant à la fois les cinq semaines de 'shutdown' partiel et la reprise de l'activité économique», précise le CBO dans un communiqué ce lundi. Trois milliards de dollars représentent environ 0,02% de l'estimation du PIB 2019, précise le CBO.

Conséquences pour les entreprises et les travailleurs

«Au-delà des effets sous-jacents sur l'économie en général, les effets sur les travailleurs et les entreprises individuelles devraient être encore plus importants», relève le CBO. «Certaines sociétés du secteur privé ne récupéreront jamais la perte de revenus». «Bien que l'essentiel du PIB perdu pendant le quatrième trimestre 2018 et le premier trimestre 2019 va être récupéré in fine, le CBO estime qu'environ trois milliards ne le seront pas», commente-t-il encore.

Après plus d'un mois de paralysie touchant 800 000 fonctionnaires, le président américain Donald Trump a annoncé vendredi un accord de fin du «shutdown», prévoyant un financement des services fédéraux jusqu'au 15 février. Il a toutefois menacé d'une nouvelle paralysie budgétaire à partir de cette date si aucun consensus n'était trouvé sur son mur à la frontière mexicaine, que les démocrates refusent toujours de financer.

Les Echos

Le 29 janvier 2019
Les Echos
Quotidien
Page 6

Les coups de boutoir du Parlement britannique pour reprendre le contrôle du Brexit

● Les députés doivent voter ce mardi sur le « plan B ».
● Deux séries d'amendements se détachent, qui pourraient compliquer la vie de Theresa May ou au contraire renforcer son jeu.

ROYAUME-UNI

Alexandre Counis
@alexandrecounis
—*Correspondant à Londres*

C'est l'occasion qu'attendaient les députés britanniques pour peser de tout leur poids sur la suite du Brexit. Deux semaines après leur rejet massif de l'accord de divorce conclu fin novembre avec Bruxelles, ils doivent voter ce mardi sur le « plan B » présenté il y a quelques jours par la Première ministre. Mieux, ils peuvent le modifier ! Les 14 amendements de tout bord déposés ces derniers jours sonnent donc comme autant de coups de boutoir des « MPs » pour reprendre le contrôle d'un feuilleton qui, à leurs yeux, n'a que trop duré.

Theresa May peut s'attendre au meilleur comme au pire, dans les heures qui viennent, avant même de savoir lesquelles de ces propositions seront retenues par le speaker de la Chambre des communes John Bercow pour être mises au vote, et encore moins celles qui seront effectivement adoptées.

Maîtrise de l'ordre du jour

Le pire, c'est l'amendement déposé par la travailliste Yvette Cooper et le conservateur Nick Boles, ou encore celui venant de l'ex-« attorney general » de David Cameron, le tory « remainer » Dominic Grieve. Ces deux textes sont dangereux pour le gouvernement parce qu'ils prévoient de lui retirer la maîtrise de l'ordre du jour à la Chambre des communes. Le premier, pour faire voter aux députés une loi contraignant Theresa May à demander à l'UE un report de la date du Brexit, si elle échoue à faire adopter un nouvel accord de retrait au Parlement d'ici au 26 février. Le second, pour les faire voter sur les différentes options possibles (accord à la norvégienne avec l'UE, second référendum, départ de l'UE sans accord...), tous les mardis, jusqu'à faire émerger une solution pour le pays !

Les conséquences sont potentiellement lourdes pour la Première ministre. En écartant le scénario de « no deal » où le Royaume-Uni quitterait l'Union européenne sans accord de divorce à l'amiable, le premier amendement la priverait d'une arme majeure pour maintenir la pression sur les députés, afin d'arracher leur feu vert sur un accord avec l'Union européenne. En donnant aux députés la possibilité de choisir leur Brexit à la carte, le deuxième reviendrait à jeter officiellement à la poubelle celui que préconise la dirigeante conservatrice.

Autre amendement potentiellement embarrassant pour le gouvernement, sans pour autant aller aussi loin dans la remise en question de l'équilibre des pouvoirs : celui de la conservatrice Caroline Spelman et du travailliste Jack Dromey qui dit, tout simplement, que le Parlement rejettera un Brexit sans accord. Plus de 200 députés ont signé une lettre pour soutenir la démarche.

Brady Jonathan/PA Wire/ABACA

Theresa May peut s'attendre au meilleur comme au pire, dans les heures qui viennent.

Mais le meilleur est aussi possible, ce mardi, pour la Première ministre. Plusieurs amendements pourraient renforcer son jeu vis-à-vis de Bruxelles pour réviser, comme le prévoit son « plan B », la si critiquée clause de « backstop » censée garantir en toutes circonstances la fluidité des échanges à la frontière irlandaise. Le texte déposé par les conservateurs Andrew Murrison et Graham Brady, notamment, prévoit de borner ce dispositif au 31 décembre 2021, là où la Commission européenne a toujours refusé de limiter dans le temps un tel « filet de sécurité ».

L'objectif d'une telle initiative est de montrer le soutien dont bénéficierait au Parlement l'accord de divorce conclu fin novembre avec l'Union européenne si le « backstop » venait à être modifié. Du petit-lait pour Theresa May. ■

ÉCONOMIE & FISCALITÉ FRANCE

Les Echos.fr

Le 4 janvier 2019
Les Echos.fr
Article internet
Par Ingrid FEUERSTEIN

Droits de succession : Terra Nova prône une hausse pour les plus riches

Le « think tank » Terra Nova, classé à gauche, s'invite dans le grand débat national. Il propose de renforcer les droits de succession pour freiner la concentration du patrimoine entre les mains des plus fortunés.

Face aux revendications des « gilets jaunes », le « think tank » Terra Nova propose de remettre à plat la fiscalité des héritages pour faire contribuer davantage les plus fortunés. - Shutterstock

Et si l'équité fiscale passait par une hausse des droits de succession ? Alors que s'ouvre une grande consultation lancée par le chef de l'Etat, le think tank Terra Nova, classé à gauche, souhaite mettre ce débat à l'agenda. Face aux revendications des « gilets jaunes » , ses experts proposent de remettre à plat la fiscalité des héritages pour faire contribuer davantage les plus fortunés. « Nous courons le risque de voir se développer une société d'héritiers vieillissants dans les décennies qui viennent », alertent-ils dans une note , parue ce vendredi.

Terra Nova part du constat que les inégalités de patrimoine se creusent et que le mouvement risque de s'accélérer avec l'arrivée en fin de vie de la génération du baby-boom. Le think tank s'appuie sur des travaux publiés par France Stratégie , un autre organisme de réflexion, qui montrait que les sexagénaires sont aujourd'hui quatre fois plus riches que les trentenaires, alors que l'écart était de 1 à 2 dans les années 1980. Très impopulaire, la fiscalité actuelle sur les héritages présente pourtant des inconvénients économiques. « Elle concentre le patrimoine sur des populations ayant une faible propension marginale à consommer et à investir, alors même que le lien entre transmission aux plus jeunes et investissement a été démontré », souligne le rapport.

Réformer le barème

Cette note propose donc de réformer le barème de droits de succession en augmentant les taux pour les plus gros patrimoines et en introduisant un abattement décroissant en fonction du patrimoine transmis. Aujourd'hui, il existe des abattements fixes (100.000 euros pour un enfant par exemple), quel que soit le montant transmis.

Terra Nova suggère aussi de revenir sur l'avantage successoral de l'assurance-vie, tout en reconnaissant que la mesure serait difficile à appliquer sur les contrats existants. Le tout permettrait de générer 3 milliards de recettes supplémentaires, calculent ses experts. Soit l'équivalent de ce qui a été perdu avec la réforme de l'ISF .

« Economie de rentiers »

Ces propositions pourraient trouver un écho au sein de la majorité, où certains ne cachent pas leur volonté de porter ce sujet . « Notre système de transmission via l'immobilier et l'assurance-vie porte le risque de créer une économie de rentiers », déclarait Amélie de Montchalin, vice-présidente du groupe LREM à l'Assemblée, fin décembre dans un entretien aux « Echos ». Avant Terra Nova, le Conseil des prélèvements obligatoires avait déjà souligné la nécessité de renforcer les droits de succession . Dans un contexte de faible inflation, la hausse du rendement réel du capital « a favorisé la concentration du capital et des revenus qu'il procure », soulignait en janvier 2018 cette instance dépendant de la Cour des comptes.

Le think tank d'économistes France Stratégie avait lui aussi formulé des propositions pour le moins radicales. Il s'agissait de faire évoluer le niveau de taxation en fonction du patrimoine reçu par un contribuable tout au long de sa vie.

Autre vision des droits de succession

Ces préconisations s'opposent à une autre vision des droits de succession : celle qui consiste à dire que, comme l'argent gagné tout au long d'une vie a déjà été taxé, il ne doit pas l'être encore lorsqu'il est transmis aux descendants. Si la fiscalité des successions est effectivement abordée dans le grand débat national , le débat s'annonce explosif.

Les flux successoriaux représentent 10 % du PIB en 2015

En milliards d'euros, par an

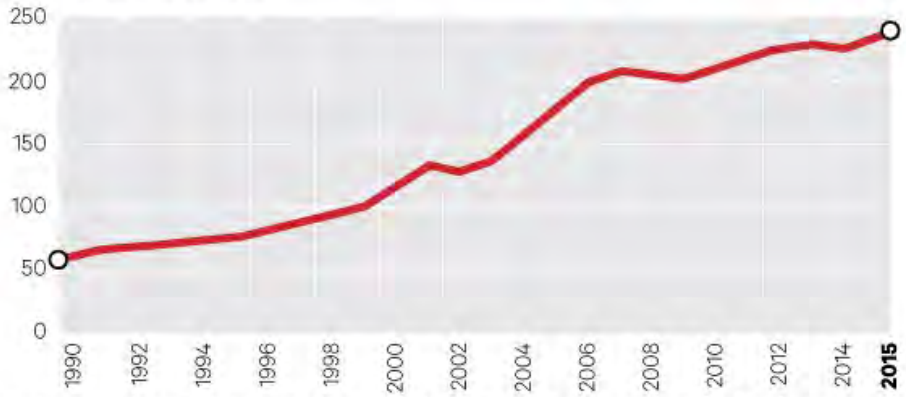

Les recettes des impôts sur les successions et donations

Part des droits de succession et donation
En % du total des prélèvements obligatoires en 2015

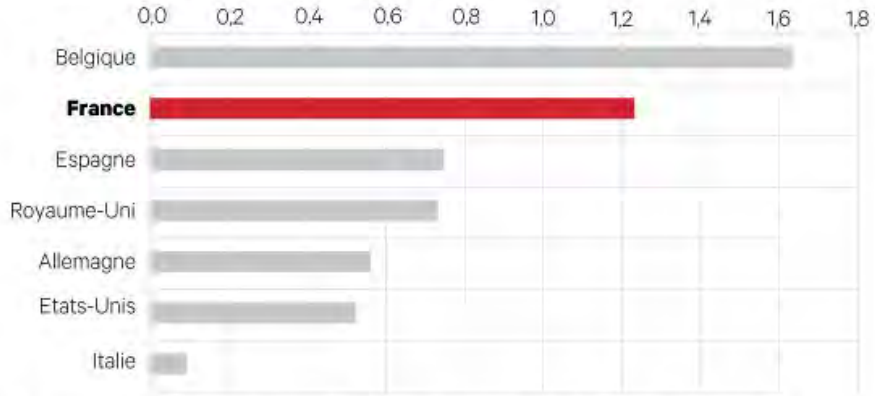

Les successions en ligne directe sont faiblement taxées

Taux d'imposition en % — Montant de l'héritage reçu (échelle logarithmique)

Les recettes des donations et successions ont grimpé de 42 % en 12 ans

En milliards d'euros

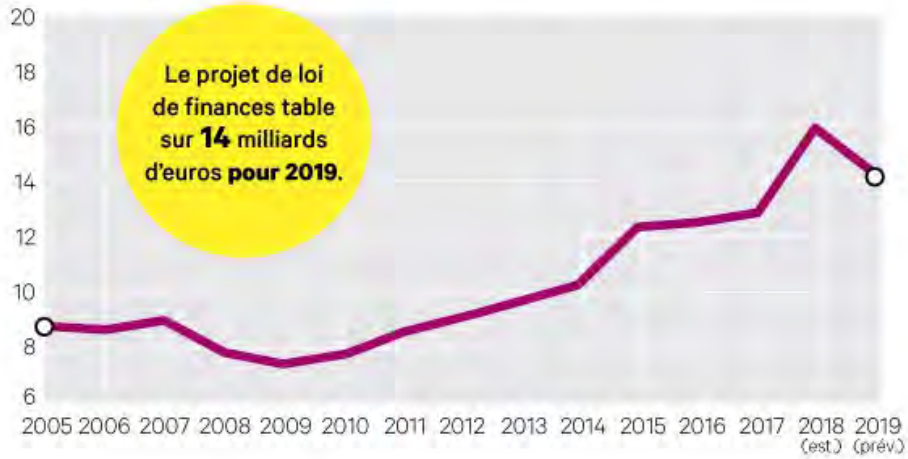

« LES ÉCHOS » / SOURCES : TERRA NOVA, LE CAPITAL AU XXIe SIÈCLE, CLÉMENT DHERBÉCOURT, DGFIP

Les Echos

Le 29 janvier 2019
Les Echos
Quotidien
Page 8

Paris et Le Caire resserrent leurs liens économiques malgré des divergences

DIPLOMATIE

Emmanuel Macron et Abdel Al Sissi ont assumé leurs désaccords sur le respect des libertés en Egypte.

Les objectifs économiques de la visite n'ont pas été compromis.

Yves Bourdillon
@yvesbourdillon

Des échanges à fleurets mouchetés sur les droits de l'homme ont ponctué la rencontre, lundi, entre le président égyptien, Abdel Al Sissi, et son homologue français, Emmanuel Macron, lors de la visite de ce dernier en Egypte. Le président français, qui avait été critiqué par les organisations de défense des droits de l'homme fin 2017 pour avoir très peu abordé la question lors de la visite d'Al Sissi à Paris, a estimé lundi que « *les choses ne sont pas allées dans la bonne direction* » depuis lors.

Pour Paris, l'Égypte demeure un allié essentiel des Occidentaux au Proche-Orient, notamment dans la lutte contre les djihadistes et la crise libyenne. Emmanuel Macron a estimé lors d'une conférence de presse commune avec le président égyptien dominée par le sujet des droits de l'homme, que la stabilité de l'Egypte « *va de pair avec le respect des libertés de chacun, de la dignité de chacun et d'un Etat de droit* ». Durant un tête-à-tête de deux heures, il a remis au président Al Sissi une liste de demandes concernant des ONG, des activistes ou des sites Internet réprimés par les autorités égyptiennes.

> « Nous ne sommes pas comme l'Europe ou comme l'Amérique [...], on ne peut pas imposer à toutes les sociétés un seul chemin. »
> **ABDEL AL-SISSI**
> Président égyptien

Abdel Al Sissi a répliqué que « *nous ne sommes pas comme l'Europe ou comme l'Amérique [...], on ne peut pas imposer à toutes les sociétés un seul chemin. N'oubliez pas que nous sommes dans une région troublée.* » Le conflit entre l'armée et les djihadistes y a fait plusieurs milliers de morts depuis 2013 avec quasiment un incident par jour. L'Egypte « *ne sera pas construite par les blogueurs mais par le travail, l'effort et la persévérance* », a ajouté Al Sissi. Interpellé par des journalistes égyptiens sur la répression des « gilets jaunes » en France, Emmanuel Macron a répondu que si onze citoyens ont perdu la vie « *aucun d'entre eux n'a été victime des forces de l'ordre* ».

Cette visite était l'objet de la signature d'une demi-douzaine de contrats pour un montant de plusieurs centaines de millions d'euros. *Photo AFP*

Les Rafale attendront

Cette visite, qui doit s'achever ce mardi, vise un renforcement des liens économiques entre les deux pays, avec la signature d'une demi-douzaine de contrats pour un montant de plusieurs centaines de millions d'euros, dans la santé, l'agroalimentaire, les télécoms, le métro du Caire et l'éolien. L'Elysée a démenti la signature d'un contrat de vente de douze avions Rafale supplémentaires, en sus des vingt-quatre déjà fournis, tout en assurant que l'affaire pourrait être finalisée dans les prochaines semaines.

Des ONG avaient demandé à Paris de revoir ses exportations d'armes vers Le Caire car elles « *sont utilisées aujourd'hui pour réprimer* ». Reconnaissant la violation, lors d'une intervention de blindés légers en 2013, des accords interdisant le double usage par l'armée et par la police des armes exportées par la France, Emmanuel Macron a insisté sur le fait que ces armes devaient « *être utilisées uniquement à des fins militaires* ».

Explosion démographique

L'Egypte est un pays clef du Proche-Orient en raison à la fois de son poids démographique (près de 100 millions d'habitants), historique, religieux (l'université Al Azhar au Caire est une référence dans le monde sunnite) et industriel.

Mais la crise sociale y demeure aiguë, avec un chômage frappant près de 40 % des jeunes, un taux de pauvreté élevé et des besoins en infrastructures considérables. En raison de la croissance démographique de 2 % par an, le pays devrait construire une école primaire supplémentaire chaque jour.

Le Caire est aussi confronté depuis longtemps à un double déficit, de sa balance des paiements et de son budget, malgré les quatre rentes dont bénéficie le pays : tourisme, gaz, canal de Suez et soutien occidental pour raisons géopolitiques. ■

POLITIQUES MONÉTAIRES & BANQUES CENTRALES

Le 24 janvier 2019
Reuters.fr
Article internet
Par Vincent KESSLER

La Banque centrale européenne laisse sa politique monétaire inchangée en dépit du ralentissement de la zone euro

Le président de la Banque centrale européenne, l'Italien Mario Draghi. REUTERS/ Vincent Kessler

La première réunion de l'année du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) s'est tenue ce jeudi 24 janvier à Francfort, en Allemagne, où se trouve le siège de l'institution.

La BCE a décidé de laisser sa politique monétaire inchangée par rapport à la précédente réunion de l'institution en décembre.

Les membres de son directoire et les 19 gouverneurs des banques centrales de la zone euro se retrouvaient dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et d'incertitudes liées à l'enlisement des négociations sur le Brexit.

Voici plus en détails ce qu'a décidé la BCE :

- **L'institution maintient ses taux à un niveau très bas, voire négatifs:** les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt, demeurent donc respectivement à 0,0 %, 0,25 % et -0,4 %;
- **Ses taux demeureront à leurs niveaux actuels «au moins jusqu'à l'été 2019» et «aussi longtemps que nécessaire»** pour que l'inflation s'oriente vers l'objectif de la BCE, soit une hausse des prix proche de 2%. L'institution n'a pas fourni plus de précisions, alors que les marchés financiers anticipent un premier relèvement des taux pas avant mi-2020, face au ralentissement de la croissance dans la zone euro;
- **La BCE a aussi rappelé qu'elle prévoyait de continuer «aussi longtemps que nécessaire» à réinvestir la totalité des montants perçus à l'échéance des obligations** qu'elle détient et qu'elle a acquises dans le cadre de son vaste programme de rachats d'actifs, lancé en 2015 pour stimuler l'économie de la zone euro et qui a pris fin au 31 décembre 2018;
- **Ses réinvestissements se poursuivront «pendant une période prolongée» après la date à laquelle la BCE aura commencé à relever ses taux d'intérêt.** Et ils se poursuivront «aussi longtemps que nécessaire» pour injecter des liquidités dans l'économie de la zone euro.

Le président de l'institution, Mario Draghi, a par ailleurs livré son évaluation des risques pesant sur la zone, lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil des gouverneurs. Le dynamisme de la croissance à court terme est «plus faible que précédemment anticipé», a-t-il notamment déclaré, rapporte Reuters. Mais le Conseil a «unanimement considéré que la probabilité d'une récession est faible», a ajouté Mario Draghi.

Selon lui, la persistance d'incertitudes, «en particulier du fait de facteurs géopolitiques et de la menace protectionniste, pèse sur le sentiment économique».
Mario Draghi a aussi indiqué que la BCE ne comptait pas pour le moment se lancer dans une nouvelle série de prêts à taux très bas au bénéfice des banques de la zone euro, qui dans leur ensemble sont «beaucoup plus fortes» qu'avant le début de la crise financière.

Les Echos.fr

Le 8 janvier 2019
Les Echos.fr
Article internet
Par Guillaume BENOIT

Dublin bien placé pour obtenir un poste clé à la Banque centrale européenne

Le processus de nomination au poste de chef économiste de la BCE, qui devrait revenir à l'Irlandais Philip Lane, est lancé. Avant celle des successeurs de Benoît Coeuré et de Mario Draghi.

Réputé proche de Mario Draghi et bénéficiant d'un large soutien, Philip Lane, gouverneur de la banque d'Irlande, par favori pour le poste de chef économiste de la BCE. - Mariscal/EFE/SIPA

La nomination de Luis de Guindos au poste de vice président de la Banque
centrale européenne en février dernier avait donné le coup d'envoi. Mais le jeu de chaises musicales au sein de la BCE entre dans une phase plus active. D'ici novembre, pas moins de trois figures actuelles du directoire vont être remplacées : le chef économiste - le Belge Peter Praet -, le Français Benoît Coeuré et le président de l'institution, Mario Draghi.

Intenses tractations

Cette vague de remplacements intervient dans un contexte complexe pour la banque centrale, qui peine à convaincre les marchés qu'elle réussira à monter ses taux face à une inflation atone et un ralentissement de la croissance. Et elle va donner lieu à d'intenses tractations qui dépassent le seul cadre de l'Institut d'émission mais dépendent également du choix du successeur de Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission européenne.

Lundi, lors de la première réunion de l'année des membres de l'Eurogroupe, Dublin a confirmé la candidature de Philip Lane au poste de chef économiste. Le gouverneur de la Banque d'Irlande part grand favori. Prétendant malheureux au poste de vice-président l'an dernier, cet universitaire reconnu, spécialiste des enjeux macroéconomiques (taux de change, flux de capitaux, intégration monétaire...), jouit d'une excellente réputation auprès de ses pairs banquiers centraux.

Poste très technique

Un atout qui devrait être déterminant : le poste qu'il vise nécessite des grandes qualités techniques et occupe une place centrale au sein de l'institution. Le chef économiste est un personnage central à la BCE. Il dirige l'équipe qui a la vision la plus complète de l'économie de l'ensemble de la zone euro, souvent plus que les gouverneurs des banques centrales nationales.

Autre atout : aucun Irlandais n'a jamais siégé au directoire de la BCE, ce qui donne une légitimité politique à sa candidature. La nomination de Philip Lane s'inscrirait dans une continuité. Il a affiché un soutien marqué aux mesures exceptionnelles prônées par Mario Draghi pour répondre à la crise.

Au point, chuchote-t-on chez les bons connaisseurs de l'institution, que les partisans d'une politique monétaire plus « dure » auraient cherché à soutenir la candidature de Sharon Donnery, vice-gouverneure de la Banque d'Irlande au poste de patron du Conseil de surveillance prudentielle, le superviseur en chef des banques de la zone euro, afin de lui couper la route. En vain : la fonction a échu à Andrea Enria . Le choix de l'Eurogroupe sera connu à mi-février.

MARCHÉS FINANCIERS

Les Echos

Le 29 janvier 2019
Les Echos
Quotidien
Page 26

Bourse : la Chine veut redonner confiance aux investisseurs

RÉGULATION

Après une année 2018 délicate, Pékin nomme un nouveau président à la tête de la CSRC, le gendarme de la Bourse.

Cette nomination a déjà eu un premier effet sur certaines valeurs...

Pierrick Fay
@pierrickfay

Dans un pays où 90 % des investisseurs en actions sont des particuliers, la chute des marchés boursiers revêt une importance politique très forte. Après une année 2018 marquée par une baisse significative des indices des Bourses de Shanghai et de Shenzhen, le gouvernement chinois a annoncé la nomination d'un nouveau patron à la tête de la China Securities Regulatory Commission (CSRC), le gendarme de la Bourse. Cela illustre la volonté de Pékin de reprendre la main dans un contexte de perte de confiance des investisseurs face au ralentissement de l'économie et face aux tensions commerciales avec les Etats-Unis.

Yi Huiman, cinquante-quatre ans, remplace Liu Shiyu à la tête de la CSRC, après plus de trente ans passés au sein de la banque publique ICBC (Industrial and Commercial Bank of China), dont il occupait le poste de président depuis 2016. Il va notamment devoir s'atteler à restaurer la crédibilité de la CSRC, mise en cause en novembre dernier, pour une série d'infractions, des entreprises ayant payé des fonctionnaires pour obtenir des autorisations visant à faciliter des introductions en Bourse.

Concurrencer le Nasdaq

Deux chantiers importants vont occuper Yi Huiman dans les prochains mois : d'abord le lancement d'un conseil de l'innovation technologique à Shanghai, afin de favoriser le développement d'un marché du type Nasdaq et la cotation des sociétés technologiques. Ensuite, la poursuite de l'internationalisation du marché boursier pour attirer les investisseurs internationaux, dont le projet de liaison entre Shanghai et le London Stock Exchange, repoussé en fin d'année dernière dans un contexte de forte volatilité sur les marchés.

> Lundi, les valeurs cotées dont le nom intégrait le caractère chinois YI (qui signifie aussi « facile ») ont été très entourées.

Le poste est jugé à risque – la presse locale évoque l'image d'un siège situé près du cratère d'un volcan – sachant qu'aucun président de la CSRC n'a vu son mandat durer plus de trois ans. Le précédent, Liu Shiyu, avait contribué ces dernières années à réduire le niveau de risque sur les marchés chinois en luttant notamment contre les abus et les manipulations, mais aussi en se montrant plus exigeant concernant les introductions en Bourse.

Le marché chinois reste caractérisé par sa volatilité. Il est dominé par les investisseurs particuliers, amateurs de spéculation. La nomination de Yi Huiman en a été encore l'illustration. Lundi, les valeurs cotées dont le nom intégrait le caractère chinois YI (qui signifie aussi « facile ») ont été très entourées. Certains investisseurs y voyaient un signe encourageant. Ainsi, Shenzhen Esun Display, Suzhou Etron Technologies et Easysight Supply Chain Management ont enregistré des bonds compris entre 5,5 et 7,7 %. Autre élément de bon augure pour certains petits porteurs : le logo de ICBC, l'ancien employeur de Yi, est rouge, alors que celui de son prédécesseur est vert (il travaillait pour Agricultural Bank of china). En effet, en Chine, les actions qui montent sont indiquées en rouge et celles qui baissent le sont en vert.

La Bourse chinoise est assez coutumière du fait. En 2016, certains avaient spéculé sur la victoire de Donald Trump à la présidentielle (à l'oreille, la prononciation de la valeur Chuan Da Zhi Sheng sonnait comme « Trump gagne gros ») alors que la visite surprise du dictateur coréen Kim Jong-un, il y a un an, avait aussi provoqué des spéculations sur des valeurs symbolisant cette visite historique. ■

Yi Huiman, cinquante-quatre ans, prend la tête de la China Securities Regulatory Commission, le gendarme de la Bourse chinoise. *Photo Imaginechina-AFP*

Les Echos

Le 29 janvier 2019
Les Echos
Quotidien
Page 26

Les entreprises européennes vont verser 350 milliards de dividendes en 2019

BOURSE

Allianz GI anticipe une hausse de 4,8 % du montant des dividendes en Europe.

La société de gestion insiste sur la fonction d'airbag des dividendes, qui contribuent à hauteur de 40 % à la performance des actions.

Pierrick Fay
@pierrickfay

Sans les dividendes, y aurait-il encore des investisseurs en Bourse ? La question mérite d'être posée à la lecture du rapport 2019 d'Allianz GI sur les dividendes en Europe. Selon les calculs de la société de gestion, les dividendes ont en effet contribué à hauteur de 40,6 % au rendement total des actions européennes depuis 1973. Ainsi, l'indice MSCI Europe a progressé de 9,1 % en moyenne annuelle depuis cette date, mais, sans les dividendes, la performance ressortirait à 5,26 % par an. Un rendement qui s'avère certes appréciable en période de faible inflation, mais cela n'a pas toujours été le cas ces quarante dernières années.

En 2018, l'indice CAC 40 a perdu 10,95 %, une performance ramenée à – 8 % pour le CAC 40 Total Return. Cet indice – qui tient compte des

L'écart de rendement n'a jamais été aussi favorable aux actions
Rendement, en %

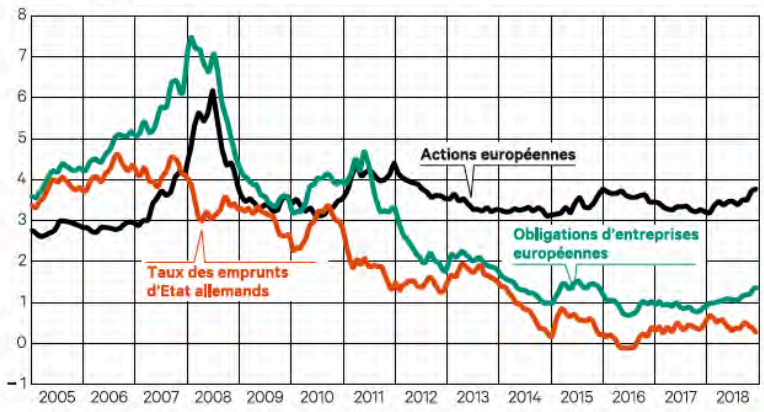

Le poids du dividende dans la performance
En % (annualisé de 1973 à 2018)

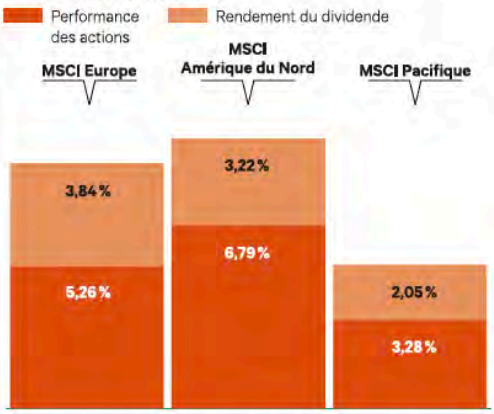

« LES ÉCHOS » / SOURCES : DATASTREAM, ALLIANZGI GLOBAL CAPITAL MARKETS & THEMATIC RESEARCH

Les dividendes ne sont pas seulement « la poire pour la soif » – un symbole de prévoyance –, ils font surtout *« office d'airbag à l'échelle du portefeuille d'un investisseur. Ils atténuent l'impact des corrections et génèrent un revenu disponible »*, reconnaît Hans-Jörg Naumer, coauteur de l'étude. *« Leur effet peut être particulièrement favorable compte tenu des conditions de marché hostiles observées récemment en Europe. »*

Moins de sensibilité à la volatilité

vrai, historiquement, pour les actions américaines, mais cela l'est aussi pour les actions européennes depuis les années 1990. *« La politique de dividendes est un composant actif de la stratégie des entreprises »*, rappellent les auteurs de l'étude. *« Ils envoient un signal extrêmement fort. »* Ce qui explique les réactions négatives des marchés lorsque leur montant est réduit ou lorsqu'ils passent à la trappe.

Cette politique *« incite fortement les entreprises à garantir un paiement continu »*, poursuit

politiques de dividendes incitent les entreprises les plus généreuses à gérer prudemment leurs ressources financières et à les utiliser de façon efficiente », note Hans-Jörg Naumer. Dans un contexte de taux bas en Europe, les valeurs de rendement séduisent aussi

> Les valeurs de rendement séduisent davantage les investisseurs

davantage les investisseurs comparativement à d'autres classes d'actifs qui ne rapportent presque plus rien. L'écart de rendement avec les obligations d'entreprises et avec les emprunts d'Etat n'a jamais été aussi fort en Europe.

Amélioration des marges des entreprises

Pour 2019, Allianz GI estime que les 439 entreprises du MSCI Europe devraient verser environ 350 milliards d'euros à leurs actionnaires, soit une progression de 4,8 % sur un

en raison notamment des fluctuations des taux de change. 2019 devrait donc marquer un nouveau record pour les dividendes. Une évolution qui s'explique notamment par l'amélioration de la conjoncture depuis la fin de la crise et surtout par l'amélioration très nette des marges des entreprises européennes.

À NOTER
Entre 1973 et fin 2018,

CRÉDIT & IMMOBILIER

PROPRIÉTÉS LE FIGARO

Le 17 janvier 2019
Propriétés Le Figaro
Article internet
Par Le Figaro Immobilier

Crédit immobilier : les taux n'auront finalement pas augmenté en 2018

Les taux de crédit immobilier ont légèrement reculé de 1,5% en décembre 2017 à 1,43% en décembre 2018, selon l'observatoire Crédit Logement/CSA.

Les taux de crédit immobilier ont légèrement reculé de 1,5% en décembre 2017 à 1,43% en décembre 2018, selon l'observatoire Crédit Logement/CSA.

Et dire qu'ils étaient censés augmenter. En 2018, les taux de crédit immobilier n'ont pas finalement pas rebondi. Mieux, ils ont légèrement reculé. De 1,5%, en décembre 2017, ces taux qui s'entendent toutes durées confondues, ont atteint en décembre 2018, 1,43%, selon l'observatoire Crédit Logement/CSA. «Les taux sont à un niveau pratiquement inchangé depuis six mois», souligne-t-il. Surtout, depuis la deuxième moitié de l'année, le taux moyen s'établit en dessous de l'inflation qui a, elle, accéléré en 2018 pour s'établir à 1,8%.

Crédits photo : Tero Vesalainen/Shutterstock

Théoriquement, cela revient à dire qu'il est possible de gagner du pouvoir d'achat en s'endettant pour un achat immobilier. Néanmoins, les chiffres de l'observatoire s'entendent bruts et ne comprennent par exemple pas l'assurance des prêts, systématiquement demandée par l'organisme créancier. « Cette situation est rendue possible par les conditions de financement et de refinancement de la production », alors que la Banque centrale européenne mène depuis des années une politique interventionniste très favorable au crédit, « ainsi que par une concurrence toujours vive entre les établissements de crédit », résume l'observatoire. Si les taux semblent atteindre un plancher, les banques trouvent d'autres terrains pour attirer les emprunteurs, alors que les prix de l'immobilier continuent à monter en France.

Autre enseignement de cet observatoire : la durée moyenne des prêts s'est allongée de dix mois cette année pour finir à 226 mois, un niveau sans précédent, tandis que les banques ont encore allégé leurs exigences. « Les conditions d'octroi des crédits se sont considérablement assouplies avec des taux d'apport qui n'ont jamais été aussi bas depuis 1978 », un mouvement qui dure depuis 2012 et s'est accéléré à partir de 2017, assure l'observatoire.

Le Revenu

Le 20 janvier 2019
Le Revenu
Article internet
Par Christian FONTAINE

Immobilier : cette réduction d'impôts dont on ne parle pas.

Quelque 2.000 euros d'impôt en moins pendant douze ans pour un investissement en immobilier locatif de 100.000 euros dans une ville moyenne : telle est la promesse alléchante de la réduction d'impôt «Denormandie» (article 226 de la loi de finances). Pourquoi personne n'en parle ?

Cette réduction d'impôts concerne 222 communes dont Vannes. (©Fotolia)

L'article 226 de la loi de finances pour 2019 est peu connu, et c'est bien dommage. Car il crée un nouveau dispositif de défiscalisation immobilière très efficace et surtout adapté au profil de nombreux épargnants.

La réduction d'impôt peut atteindre 2.000 euros par an pendant douze ans pour une opération dont le coût total ne dépasse pas 100.000 euros. Une aubaine en ces temps de «ras-le-bol» fiscal.

Dispositif «Denormandie»

Cinq conditions doivent être remplies pour profiter de l'avantage fiscal «Denormandie» du nom du ministre de la Ville et du Logement qui l'a proposé (articles 199 novovicies du CGI) :

1 - Le logement doit être acquis entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021 ;

2 - Le bien doit être situé dans une des 222 communes retenues dans le «Plan action cœur de ville» (Vannes, Valenciennes, Épinal, Arles, Perpignan, Dax, etc.) ou dans une commune ayant conclu des Opérations de revitalisation du territoire (ORT). La liste des villes éligibles sera fixée par arrêté des ministres chargés du logement et du budget ;

3 - Le montant des travaux, «facturés par une entreprise», doit représenter au moins 25% du coût total de l'opération (prix du bien + travaux). Les travaux éligibles seront déterminés par décret. «Nous assurerons que l'aide ne serve pas, par exemple, à rénover une piscine ou à simplement rafraîchir des logements qui auraient besoin de travaux beaucoup plus lourds», souligne Julien Denormandie ;

4 - Le bien doit être loué six, neuf ou douze ans. Plus la durée de location est longue, plus le taux de réduction d'impôt est élevé, respectivement, 12, 18 et 21% du coût total de l'opération (prix du bien + travaux).

5 - Vous devez respecter les plafonds de loyer et de ressources du locataire du Pinel. Des seuils peu contraignants dans les villes visées.

Un dispositif fiscal mal connu

Pourquoi la réduction d'impôt «Denormandie» n'est-elle pas plus connue ?

Tous les ingrédients sont réunis pour que le public se saisisse de ce dispositif de défiscalisation immobilière.

Julien Denormandie estime que la dépense fiscale correspondante devrait s'établir à «120 millions d'euros pour la première année, dans les opérations Cœurs de Ville».

Sur le plan fiscal, l'investisseur devra bien sûr choisir entre le «Denormandie» et le mécanisme du «déficit foncier» qui autorise la déductibilité des travaux des loyers et le report sur le revenu global de l'éventuel déficit foncier à hauteur de 10.700 euros par an.

La générosité de l'article 226 de la loi de finances pour 2019 a ses limites.

Capital

Le 23 janvier 2019
Capital
Article internet
Par Fabien BORDU

Immobilier locatif : le régime du meublé est toujours plus rentable.

Dans une optique retraite, la pierre, placement de long terme par excellence, doit occuper une place de choix. Le scénario idéal est celui où vous achetez un logement locatif autour de vos 45 ans, avec un crédit remboursable sur 15 à 17 ans : vous achevez ainsi de payer le bien au moment où vous quittez la vie active, les loyers perçus jouant ensuite les compléments de pension. Entre-temps, comme la loi l'autorise, si vous optez pour le régime fiscal du «réel», vous aurez déduit les intérêts d'emprunt des loyers encaissés, mais également les assurances, les taxes foncières, les frais de gestion et tous les travaux de réfection du bien, réduisant chaque année le montant de votre impôt sur le revenu. Les taux de crédit étant historiquement bas (inférieurs à 1,50% sur 15 ans), c'est le bon moment pour vous lancer !

EXEMPLE D'UN INVESTISSEMENT LOCATIF NEUF DANS UNE RÉSIDENCE DE SERVICES POUR ÉTUDIANTS

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION*	DONNÉES CHIFFRÉES	COMMENTAIRES
Prix d'acquisition du bien neuf en 2018	140 000 euros	Achat d'un deux-pièces neuf financé par un prêt à 1,50% sur une durée de 15 ans, dans une résidence meublée pour étudiants située à Toulouse. La TVA à 20% est récupérée.
Loyer annuel garanti par contrat	5600 euros	L'exploitant de la résidence garantit à l'investisseur le versement d'un loyer annuel égal à 4% du prix du logement meublé, pendant une durée de 11 ans (renouvelables).
Charges annuelles déductibles des loyers	2350 euros	Sont déductibles chaque année : les intérêts générés par le prêt (24 000 euros sur 15 ans), la taxe foncière (500 euros) ainsi que les charges de copropriété (250 euros par an).
Amortissement annuel moyen sur 30 ans	4700 euros	Le logement acheté est amorti sur 30 ans (3,33% l'an), le mobilier sur 10 ans (10% l'an). Soit, en moyenne annuelle, une somme de 4700 euros déduite des loyers imposables.
Rendement annuel net de l'opération	5,10%	Le deux-pièces est revendu au cours de l'année 2048, soit 30 ans après sa date d'acquisition, au même prix. A signaler : les loyers et les charges ont été revalorisés de 2% par an.

* L'opération est réalisée par un couple imposé à la tranche de 41%.

Ancien

Pensez à la location en meublé, les taux de rentabilité annuelle peuvent atteindre 7%

Les logements anciens sont non seulement moins chers que les biens neufs (d'environ 25%), mais ils offrent des rendements locatifs beaucoup plus élevés, surtout si vous achetez un bien à rénover que vous louez sous le régime du «meublé ». Certes, vous devrez dans ce cas dépenser un peu plus d'argent en équipement de base (table, lit, chaises, armoire, vaisselle, téléviseur, chaîne hi-fi…) et vos locataires changeront plus souvent, ce qui vous demandera davantage de disponibilité qu'en location classique. Mais si vous choisissez votre bien avec soin, vous toucherez des loyers très supérieurs à la norme, de quoi obtenir entre 5 et 7% de rendement l'an. Et puis ce rendement ne sera pas rogné par l'impôt, grâce à la fiscalité dorée du meublé : elle permet d'amortir chaque année de vos loyers imposables le prix des murs (à hauteur de 3,33%) et celui des meubles (à hauteur de 10%), en plus des charges et des frais habituellement déductibles (intérêts du crédit, travaux effectués, assurances…). Et donc d'échapper à la taxation des loyers perçus durant plusieurs années.

Neuf

La réussite de l'opération tient plus à l'emplacement du bien qu'au dispositif fiscal proposé

Le meublé neuf peut également offrir des perspectives de revenus attrayantes. Pour une formule clés en main, visez les résidences de services pour seniors ou étudiants. L'idée : vous achetez un studio ou un deux-pièces que vous louez directement au gestionnaire de la résidence, via un bail de 9 à 11 ans (reconductible). Pas de souci de gestion, la société s'engage à vous verser le loyer prévu, même si le bien est inoccupé. En prime, vous récupérez la TVA à 20% sur le prix d'achat. Le risque, c'est la faillite de l'exploitant, d'où la nécessité d'en choisir un qui soit expérimenté, comme Réside Etudes, Domitys ou Senioriales.

Pour investir, vous avez deux possibilités : profiter de l'avantage fiscal Censi-Bouvard (11% de réduction d'impôts répartie sur 9 ans) ou, c'est souvent plus rentable, du système d'amortissement des murs et du mobilier (lire le tableau ci-dessous). Du côté du non-meublé, sachez que le dispositif Pinel octroie une réduction d'impôts allant de 12 à 21% selon la durée de location choisie (de 6 à 12 ans). En outre, il permet de louer le bien à ses enfants ou à ses parents. Quoi qu'il en soit, si vous cherchez un complément de revenu, ne vous laissez pas étourdir par la carotte fiscale. Un tel investissement ne sera réussi que si vous parvenez à louer votre bien à bon prix. Et en la matière, la règle d'or, c'est d'être ultra sélectif sur son emplacement.

Le 29 janvier 2019
BFM Business
Article internet
Par Cédric BRACHET

Immobilier : de bonnes nouvelles à venir en 2019 ?

Comme chaque début d'année, les annonces et l'actualité sont multiples dans le secteur immobilier mais lesquelles vont vraiment s'appliquer ?

©Thomas COEX / AFP

Prélèvement à la source de l'impôt... oui mais pas vos loyers

Grande nouveauté de ce début d'année, l'impôt sur le revenu prélevé directement sur le salaire. Cependant les revenus provenant des locations seront prélevés par acomptes mensuels ou trimestriels puis régularisés lorsque l'investisseur aura effectué sa déclaration de l'année N-1 auprès de l'administration fiscale.
En cas d'arrêt de location, il est possible de demander la suspension du prélèvement, qui sera actif dès le mois suivant.

Assurance emprunteur : taxe spéciale sur les convention d'assurance (TSCA)
La TSCA d'un montant de 9% s'appliquait à une partie des primes versées par les assurés notamment l'incapacité de travail, la perte d'emploi et une partie de l'invalidité. Depuis le 1er janvier 2019 elle s'imputera également aux garanties décès des nouveaux contrats ce qui devrait mécaniquement engendrer une augmentation du montant des primes versées de 60 € à 120 € / an.

Loi Denormandie
Nouveau dispositif fiscal dans l'immobilier ancien qui permet à l'investisseur qui réalise 25% de travaux du montant de son acquisition d'obtenir une réduction d'impôt de 21% sur 12 ans.
Cette réduction d'impôt est conditionnée par l'achat dans certaines zones et au respect de certains plafonds.(Investissement max de 300 000 € dans la limite de 5500 € au m2). La nature des travaux éligibles reste en attente de sortie du décret d'application. C'est la bonne nouvelle de cette rentrée, un dispositif qui vient étoffer et compléter la boite à outils des investisseurs souhaitant utiliser tout ou partie de leurs 10 000 € de niches fiscales.

Pinel, pas de modifications pour 2019
Le dispositif locatif Pinel est maintenu pour les opérations neuves actées en 2019. Pour rappel, le dispositif permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 21% du montant investi sur une durée maximale de 12 ans. L'investisseur doit réaliser son investissement sur une commune éligible, pratiquer un loyer encadré et respecter un plafond de ressources des locataires.
Réduction et crédit d'impôt...attention à la restitution d'une partie des 60 % versés
Vous l'avez peut être remarqué, l'administration fiscale a versé en ce début d'année une avance de 60% du montant des réductions et crédits d'impôt. Attention car le calcul est basé sur la déclaration d'impôt 2018 et donc les revenus 2017. Si votre situation a changée en 2018, et que le montant de vos avoirs fiscaux a baissé, il faudra restituer une partie de cette somme.

Résidence principale et travaux de rénovation
Le propriétaire qui projette d'améliorer la performance énergétique de son logement peut encore bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) qui est maintenu en 2019. Le logement doit avoir été construit depuis plus de 2 ans. Le CITE concerne l'installation de chaudières à très haute performance énergétique n'utilisant pas le fioul, les travaux de remplacement des fenêtres au taux de 15 %, les frais de pose pour l'installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable au taux de 30 %.
NB : Le montant des dépenses est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour un couple (+ 400 € par personne à charge supplémentaire).

Le CITE est cumulable avec l'Eco-pret à Taux Zéro
L'ECO PTZ est d'un montant de 30 000 € maximum sur une durée de 10 ans. Pas de condition de ressources pour ce prêt mais le logement doit avoir été achevé avant 1990.
Quelques exemples de travaux concernés : l'isolation de la toiture, isolation des murs, portes et fenêtres donnant vers l'extérieur ou encore l'installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables.

CENSI BOUVARD reconduit pour 3 ans

La fin du dispositif CENSI BOUVARD était annoncée pour fin 2018 mais une nouvelle fois reconduit pour 3 ans. Pour rappel il concerne les investissements neufs en résidences services (résidence étudiante, senior etc...). L'investisseur qui opte pour ce dispositif bénéficie d'une réduction d'impôt de 11% sur 9 ans calculée sur le montant de l'investissement.